

*Certaines communes bruxelloises contacteraient des propriétaires afin de réévaluer la valeur de leur bien à la hausse et ainsi toucher davantage de revenus cadastraux. Le Syndicat national des propriétaires à décider de passer à l'offensive contre cette pratique qu'il estime injuste.*

Le Syndicat national des propriétaires et copropriétaires (SNPC) a tenu ce à dénoncer la pratique de certaines communes bruxelloises concernant les renseignements de cadastre. De nombreux propriétaires bruxellois auraient contacté le syndicat suite à des courriers qu'ils auraient reçu de leur commune leur demandant davantage de renseignements sur leur bien. L'objectif de ces lettres, d'après le SNPC, serait de majorer le revenu cadastral du bien, et donc d'augmenter le montant des taxes perçues.

Les communes qui auraient envoyé ce type de courrier sont Uccle, Bruxelles-Ville et Schaerbeek, mais le syndicat estime qu'il est très probable que d'autres administrations aient fait de même dans la région. Le « zèle » de la commune d'Uccle en la matière est pointé du doigt. Le mot « cadastre » est même clairement inscrit dans les compétences de l'échevin Marc Cools (MR), également en charge de l'urbanisme et du logement. Ceci traduit, d'après le SNPC, la « chasse taxatrice » de certaines communes.

D'après les dossiers qu'il a reçus de propriétaires, le SNPC conclut que les communes contactent non pas tous les propriétaires, mais seulement certains, dans des rues et des quartiers bien précis qui auraient vraisemblablement pris de la valeur depuis la dernière réévaluation globale des cadastres, qui date de 1975-1980. « La démarche est à sens unique, à savoir manifestement uniquement vers les lieux où les autorités pensent qu'il pourrait y avoir matière à majorer les revenus cadastraux », observe le SNPC. « En revanche, rien n'est envisagé quant aux rues ou quartiers qui ont perdu de la valeur et devraient ainsi voir une diminution des revenus cadastraux ».

Pour le Syndicat national des propriétaires, cette pratique de certaines communes est injuste et discriminante, tandis que les autorités communales avancent au contraire que ces courriers visent à rétablir l'égalité entre des propriétaires qui auraient joué le jeu en ayant déclaré les améliorations apportées à leur bien et ceux qui ne l'auraient pas fait. Il estime par ailleurs que les demandes émanant des communes ne sont pas conformes à la législation. Si l'envoi d'un courrier n'a rien d'illégal, rien n'oblige non plus les propriétaires à répondre car légalement, une réponse à ce type de demande ne peut être imposée que si celle-ci émane du SPF Finances, administration générale de la documentation patrimoniale, et non des communes.

Le syndicat fait remarquer par ailleurs que ces pratiques qui commencent à s'observer en région bruxelloise pourraient s'étendre au reste du pays. Il organisera plusieurs séances d'information à Bruxelles fin janvier et début février à destination des propriétaires.

MH

MH

Copyright © 2015 Sud Presse. Tous droits réservés